

Intervention  
de **M. l'Ambassadeur Luis Filipe Castro Mendes**,  
Représentant permanent du Portugal auprès du Comité des Ministres  
Président du Groupe de rapporteurs sur l'éducation, la culture, le sport, la jeunesse et l'environnement

**3<sup>e</sup> Conférence intergouvernementale  
sur l'intégration linguistique des adultes migrants**  
Strasbourg, 3-4 juin 2014

Monsieur le Directeur,  
Monsieur le Représentant de l'Assemblée parlementaire,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir, au nom du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, dans cette « Agora », certes peu grecque classique d'aspect mais symbole de l'importance que notre Organisation attache à la citoyenneté dans nos démocraties. Je me réjouis de constater que cette 3<sup>e</sup> Conférence rassemble de nombreux représentants des Etats membres, d'institutions internationales partenaires et de nos villes d'Europe, qui témoigneront de leur action au cours d'une table ronde. Je vous salue toutes et tous bien cordialement.

Cette conférence sur la qualité des formations en langues proposées aux migrants adultes reflète une fois de plus l'importance que le Conseil de l'Europe attache à ce que les personnes issues de groupes vulnérables puissent pleinement s'épanouir et s'intégrer, contribuant ainsi à la cohésion sociale de nos sociétés européennes.

Elle s'inscrit clairement, comme son titre l'indique (des valeurs aux politiques), dans la réflexion sur les droits linguistiques des nouveaux arrivants et les devoirs des sociétés où ils s'installent. Ces préoccupations ne datent pas d'aujourd'hui, puisqu'elles ont conduit, dès 1968, à l'adoption de bon nombre de normes et lignes directrices par le Comité des Ministres, depuis la Résolution sur « l'enseignement des langues aux travailleurs migrants », jusqu'aux recommandations adoptées en 2011 sur « l'interaction entre les migrants et les sociétés d'accueil », et sur « la validation des compétences des migrants », pour ne mentionner que celles-là.

L'Assemblée parlementaire a, pour sa part, mené également un travail important sur ces questions et vient d'adresser récemment au Comité des Ministres une recommandation concernant le rôle des tests de langues dans les processus d'intégration des personnes migrantes. Nous entreprendrons sous peu l'examen de ce texte, en vue d'y apporter une réponse. Vos débats lors de la présente conférence apporteront, je l'espère, un éclairage utile pour cet exercice.

Comme vous le savez, notre Organisation considère que les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit sont les trois valeurs fondamentales qui doivent guider les politiques des Etats membres, en particulier en matière de cohésion sociale et de politique migratoire. Le Conseil de l'Europe a défini l'intégration comme un processus à double sens, fondé sur des droits et des obligations : d'un côté, les personnes migrantes doivent chercher à s'adapter à leur nouvel environnement, chacune et chacun suivant ses stratégies propres, notamment en apprenant la langue du pays d'installation. Mais le pays d'accueil a aussi la responsabilité de faciliter leur insertion dans la société, en particulier via l'accès au marché du travail, en tenant compte de leur identité, ainsi que de combattre toutes les formes de discrimination.

L'Unité des politiques linguistiques a réalisé à ce sujet une enquête fort intéressante dont les résultats vous seront présentés lors de cette conférence et qui montre qu'un nombre croissant d'Etats membres adoptent des politiques prévoyant une formation et une évaluation linguistiques des populations migrantes. Le Conseil de l'Europe a élaboré des lignes directrices et des instruments qui visent à aider les Etats membres à mettre en place des politiques cohérentes et efficaces à ce sujet. A cet égard, pour que l'intégration réussisse, il importe que les formations linguistiques proposées tiennent compte des ressources propres à chaque personne migrante, qu'il s'agisse des langues de son répertoire ou son expérience professionnelle, et ne réduisent pas les formations en langue à leurs aspects pratiques et fonctionnels.

Des progrès importants ont été réalisés dans ce sens grâce aux efforts de tous, décideurs et acteurs de terrain. Mais le fait que les adultes migrants aient appris, apprennent ou souhaitent apprendre la ou les langues des sociétés où ils se sont installés semble ne pas suffire. Non pas aux yeux des migrants eux-mêmes, qui ont conscience de l'importance des choix linguistiques qu'ils font pour eux-mêmes et pour leurs enfants, mais pour une fraction de l'opinion publique des pays d'accueil, qui voit dans les migrants une menace pour l'identité nationale. Le résultat des élections européennes dans plusieurs de nos États Membres est malheureusement le témoignage de cette tendance.

A cet égard, je rappellerai les recommandations développées dans le Livre blanc du Conseil de l'Europe sur le dialogue interculturel, entériné par le Comité des Ministres en mai 2008, qui propose une gestion de la diversité fondée sur la dignité humaine de chaque individu. Il souligne notamment le rôle primordial de l'enseignement et de l'apprentissage sous toutes ses formes et l'importance des espaces de dialogue interculturel, et souligne que « des politiques d'intégration efficaces sont nécessaires afin que les immigrés puissent participer pleinement à la vie du pays d'accueil ».

Si les formations en langue sont importantes, elles ne sont pas complètes si elles ne promeuvent pas les relations entre les personnes migrantes et le reste des citoyens, en créant des occasions de rencontre, dans leur proximité, sur leur lieu de travail ou dans leur quartier, mais aussi à l'école ou en d'autres lieux, comme l'hôpital. Espaces où développer la compréhension mutuelle, où faire directement l'expérience de la communication interculturelle, et ainsi combattre l'inanité des idéologies xénophobes ; des lieux où transformer les contacts en rencontres et l'étonnement en curiosité et en désir d'apprendre et de comprendre.

Soyons clairs : les migrants sont essentiels à nos économies ; on le sait, même si parfois certains ne veulent pas l'admettre. Ils sont aussi indispensables à nos sociétés qui, de tous temps, ont été nourries d'apports extérieurs. D'une certaine manière, ce processus s'applique aussi aux langues, qui s'étoffent sans cesse d'emprunts innombrables, au grand dam de certains puristes qui voudraient défendre la langue nationale de toute influence extérieure.

Je sais que c'est dans cet esprit d'ouverture que vous êtes venus à Strasbourg et je suis convaincu qu'en mettant ensemble vos compétences et votre expérience lors de cette conférence, vous contribuerez à faire avancer la question de l'intégration linguistique des migrants dans et pour nos sociétés. Au nom du Conseil de l'Europe et en mon nom propre, aussi bien en tant que Président du GR-C, en représentation de notre Président du Comité des Ministres, que dans ma qualité personnelle d'Ambassadeur du Portugal, pays historiquement tourné depuis longtemps vers la pluralité et la diversité des cultures du monde, je vous remercie très vivement pour votre présence ici.